

Tandis que la présidence rendait sa décision aujourd'hui, nous entendions le grondement des canons rendant le salut royal. Je me suis rappelé alors la vieille expression latine qui se traduit ainsi: «Même si les cieux sont ébranlés, que justice soit faite.» Justice n'a pas été faite aujourd'hui en cette enceinte, monsieur le Président.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Blaker): En conformité de l'article 45, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker)—Les sociétés de la Couronne—Le rapport des vérificateurs sur les états financiers de 1981. *b)* Les pressions qui ont pu être exercées sur l'étude des vérificateurs; le député de Timiskaming (M. MacDougall)—Les mines—L'incidence des importations d'acier; le député de Bruce-Grey (M. Gurbin)—La Société du crédit agricole—La situation des agriculteurs ayant contracté des emprunts à taux d'intérêt élevés. *b)* L'évolution du programme d'obligation agricole.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pepin: Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, soit lu maintenant pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'est pas la seule question mise en jeu par le projet de loi C-155. Il faut reconnaître que ce projet s'en prend à divers autres domaines et qu'il faudrait avoir le temps de l'examiner à la Chambre. Cette possibilité nous a été retirée par la décision prise aujourd'hui par la présidence.

La Commission canadienne du blé, monsieur le Président, est un des organismes publics qui ont remporté le plus vif succès au Canada. Elle est en activité depuis des années et elle coûte très peu d'argent au contribuable. Elle a été créée pour vendre le grain de l'ouest du Canada, et ses frais sont à la charge des producteurs céréaliers et non du contribuable canadien. Son domaine de compétence s'étend à la partie nord de la Colombie-Britannique aussi bien qu'aux trois provinces des Prairies. Ce qui est essentiellement visé par le projet de loi, ce sont les tarifs de transport par chemin de fer. Les producteurs céréaliers expédient leur grain au port en fonction du tarif du Nid-de-Corbeau.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Le projet de loi s'intitule: «Loi visant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence.» Cette description est presque incongrue, monsieur le Président, parce que ce n'est là qu'une très petite partie de l'effet total du projet de loi. La Commission canadienne du blé s'occupe de l'ensemble de nos exportations de blé, de la plupart de nos aliments pour bétail; elle a la haute main sur l'expédition du seigle, du colza et des autres produits des Prairies. Ses frais de fonctionnement sont entièrement payés par les agriculteurs, sur le produit de la vente de leur grain. Elle a aussi le privilège d'acheter et de vendre, privilège tellement exécuté dans le projet de loi prévoyant la création de la société Canagrex. Mais, même le plus conservateur des libéraux reconnaît la valeur de la Commission canadienne du blé.

Ce projet de loi visant à modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nuit non seulement aux producteurs céréaliers, mais aussi à l'organisme qui vend les céréales des agriculteurs. La Commission canadienne du blé a pu éliminer toute pratique spéculative de la vente des céréales; peu importe le moment de l'année où l'on met ses céréales sur le marché, on en obtient le meilleur prix possible que la Commission canadienne du blé a pu décrocher cette année-là. S'il en est ainsi, c'est que la Commission a reçu, il y a nombre d'années, le mandat d'obtenir le meilleur prix possible pour les agriculteurs. Le fait que le gouvernement actuel ne vise pas de la même façon à protéger les agriculteurs est l'un des pires aspects de ce projet de loi.

• (1730)

L'organisme ou le groupe agricole qui est le plus près de la Commission canadienne du blé est, je suppose, un comité consultatif élu par les agriculteurs et mis en place par les agriculteurs de la région la plus touchée par le projet de loi. Le 8 février 1983, le comité consultatif de la Commission canadienne du blé, comité élu par les producteurs de céréales, a adopté une résolution par laquelle il informait le gouvernement qu'il s'opposait totalement à ce que l'on modifie la structure tarifaire établie pour le transport des céréales. Cette résolution est en soi très importante, mais, ce qui est sans doute plus important encore en égard au débat, c'est que cette position y est amplement documentée. Voici un extrait du communiqué:

L'un des premiers soucis du comité serait l'érosion de la compétence de la Commission canadienne du blé en matière de transport et de quotas. Pour réussir, tout organisme de vente doit pouvoir gérer l'expédition de son produit vers le marché afin de pouvoir le livrer le jour et dans les ports stipulés par l'acheteur. Comme vous le savez, la Commission canadienne du blé s'est révélée l'un des organismes de vente les plus efficaces et les plus respectés du Canada. Son succès repose sur une bonne coordination des expéditions et des ventes et sur sa compétence à préserver la confidentialité de tous les aspects de ses décisions en matière de commercialisation.

Je cite toujours la résolution du comité consultatif:

D'après l'information diffusée jusqu'à maintenant, la Commission perdra une partie de son pouvoir au profit d'un nouvel organisme gouvernemental qui, contrairement à la Commission canadienne du blé, ne sera pas comptable aux producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. Le comité croit essentiel que la Commission canadienne du blé garde les pouvoirs que lui confère à l'heure actuelle la loi sur la Commission canadienne du blé.